



15ème législature

Question N° : 35020	De M. André Chassaing (Gauche démocrate et républicaine - Puy-de-Dôme)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse >Coopération et échanges scientifiques à développer avec Cuba sur le plan médical	Analyse > Coopération et échanges scientifiques à développer avec Cuba sur le plan médical.
Question publiée au JO le : 15/12/2020 Réponse publiée au JO le : 16/02/2021 page : 1438 Date de changement d'attribution : 29/12/2020		

Texte de la question

M. André Chassaing interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la coopération et les échanges scientifiques à développer avec Cuba sur le plan médical, notamment dans le cadre de la lutte contre la covid-19. En effet, non seulement Cuba se distingue par une gestion originale et efficace de la pandémie avec seulement 134 décès pour 11 millions d'habitants, mais ses équipes d'épidémiologistes ont apporté un appui apprécié en Martinique et dans de nombreux pays, comme l'Italie (Lombardie et Piémont), Andorre, l'Azerbaïdjan, l'Afrique du Sud et 34 autres États. De plus, Cuba possède une biotechnologie de pointe avec près de 2 500 brevets, dont 20 médicaments contre la covid-19, produits par le groupe BioCubaFarma et exportés à l'étranger, notamment en Chine. Parmi quatre candidats vaccin cubains en essais cliniques, « Soberana1 », le premier d'Amérique latine et des Caraïbes, est actuellement au stade final des essais cliniques, la phase élargie ayant débuté fin octobre 2020. Soberana1 a été le troisième candidat vaccin à avoir été accepté par l'Organisation mondiale de la santé. Parallèlement, l'anticorps itolizumab du centre d'immunologie moléculaire de La Havane va être utilisé pour des essais cliniques chez des patients atteints de covid-19, au Mexique et au Brésil, voire même aux États-Unis d'Amérique au regard des perspectives nouvelles de coopération. Cette situation est issue de la volonté de Cuba de toujours considérer la santé comme un droit universel, avec la capacité scientifique de collaborer avec les autres pays pour faire progresser la microbiologie et les sciences médicales. À l'opposé de la course aux vaccins contre la covid-19 que se mènent les multinationales pharmaceutiques, les États se doivent d'imposer des priorités publiques et une coopération à l'échelle planétaire qui ne doit exclure aucun pays, dont Cuba. La question écrite n° 27933 du 31 mars 2020 demandait déjà une coopération médicale bilatérale, portant à la fois sur l'accueil de médecins cubains et sur l'utilisation en France de l'antiviral « interféron alfa 2 B », demande non suivie des faits à l'exception de l'intervention réussie d'une brigade médicale cubaine en Martinique. Une autre question écrite, n° 5652 du 9 avril 2019, avait attiré l'attention sur l'intérêt à mettre sur le marché le médicament heberprot-P qui produit d'excellents résultats pour guérir l'ulcère du pied diabétique. S'appuyant sur les conventions de Genève, qui interdisent l'embargo sur les médicaments, et le droit européen, dont le règlement n° 2271/96 modifié, qui vise à contrecarrer les effets des lois extraterritoriales imposées par les États-Unis d'Amérique, la France et l'Europe se doivent de coopérer avec les laboratoires de recherche cubains pour vaincre ensemble et plus rapidement la pandémie de la covid-19 et d'autres pathologies. Il lui demande à nouveau s'il envisage d'engager toutes les actions permettant une relance effective et pérenne de la coopération scientifique et médicale avec Cuba pour améliorer la prise en charge des malades.



Texte de la réponse

La santé constitue un axe important de la coopération entre la France et Cuba, qui se matérialise par la présence de plusieurs de nos opérateurs localement et à travers les coopérations engagées par les organismes français compétents dans ce domaine. En 2020, la France a manifesté de manière concrète sa solidarité avec le peuple cubain dans la lutte contre l'épidémie de la Covid-19 par un prêt d'urgence de 5,2 millions d'euros mis en place par l'Agence française de développement (AFD) au profit du ministère de la santé cubain, afin de permettre l'acquisition d'équipements de protection individuelle, de respirateurs et de tests PCR. Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, 15 personnels de santé cubains se sont rendus en Martinique pendant trois mois pour coopérer avec les équipes françaises dans le cadre de la lutte contre la Covid-19. Plusieurs projets de coopération scientifique entre Cuba et la France sont en cours de préparation et sont soutenus par divers instruments tel que le Partenariat Hubert Curien « Carlos J. Finlay », priorité française favorisant les partenariats scientifiques d'excellence. L'appel, clôturé en octobre 2020, a ainsi permis de recenser 49 projets dans des thématiques de coopération prioritaire dont la santé. L'AFD soutient des projets dans le domaine de la santé à Cuba, comme le projet bénéficiant à l'Institut Finlay, qui vise à moderniser la production de vaccins contre la méningite, répondant ainsi aux besoins de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour ce type de vaccins, dont le bas coût permet de le rendre accessible à la plupart des pays. Ce projet est par ailleurs cofinancé par le Fonds de contre-valeur franco-cubain. L'AFD finance également un projet de renforcement de trois instituts de santé publique : l'Institut national de néphrologie, l'Institut national d'hygiène, épidémiologie et microbiologie et l'Institut de médecine tropicale « Pedro Kouri ».